

Préparer un achat - couple non marié

Par nicosqui, le 02/06/2015 à 13:47

Bonjour,

Ma compagne et moi allons acheter une maison. Il est très difficile de devoir penser au pire, mais en cas de séparation, je n'aimerai pas me retrouver sans rien.

Son apport personnel sera plus important que le miens (3/4 - 1/4) mais mes revenus sont plus importants que les siens (60 % du revenu du foyer).

Comment faire pour me garantir au minimum la moitié de la maison en cas de séparation.

Pour l'instant, elle repartirai avec 56 % et moi 44 %. Sachant que de mon côté, je ne suis pas regardant sur le partage de mes revenus dès l'instant où nous vivons en couple (avec un enfant), je suis perturbé sur le fait que je puisse être dépossédé de plus de la moitié d'un bien que j'aurai financé plus que ma compagne.

Merci pou vos réponses.

Par Tisuisse, le 02/06/2015 à 17:44

Bonjour,

Voyez votre notaire, il a certainement une, ou plusieurs, solutions.

Par aguesseau, le 02/06/2015 à 19:01

bjr,

il est souhaitable que le titre de propriété reflète la part du financement de chacun des propriétaires indivis car le titre prime la finance. sans oublier l'adage:

" quand on aime, on ne compte pas. Quand on n'aime plus, on commence à compter ". cdt